

Frais relatifs au conseil en matière de succession

Conseil en matière de droit matrimonial et/ou successoral

Les frais sont facturés sur la base du temps effectivement passé.

Prestations fournies par la Banque Cler	CHF 220 ¹ /heure
<ul style="list-style-type: none"> • Collecte d'informations et traitement de celles-ci • Préparation de l'entretien avec le client (étude des documents et analyse) • Elaboration de solutions • Discussion des solutions dans le cadre d'un entretien personnel • Rédaction d'une ébauche de contrat de mariage et/ou de pacte successoral et, si nécessaire, conseil approfondi 	
Prestations fournies par la personne chargée d'authentifier les documents	Selon les tarifs pratiqués par la personne qui intervient
<ul style="list-style-type: none"> • Authentification (y compris production des différents exemplaires) • Organisation de la présence des témoins (pour l'authentification d'un contrat de mariage) • Sur demande: dépôt du document (notaire, autorité compétente en matière de successions, administration communale, avocat, etc.) 	
Coût total (à titre indicatif)	
<ul style="list-style-type: none"> • Contrat de mariage ou pacte successoral • Contrat de mariage et pacte successoral 	Entre CHF 1 500 et 2 000 Entre CHF 2 000 et 2 500

Les montants indiqués incluent également les frais d'authentification, les prestations complémentaires, le remboursement des débours et, le cas échéant, les frais d'inscription au Registre Central des Testaments (RCT).

Conseil testamentaire

Les frais sont facturés sur la base du temps effectivement passé.

<ul style="list-style-type: none"> • Collecte d'informations et traitement de celles-ci • Préparation de l'entretien avec le client (étude des documents et analyse) • Conseil dans le cadre d'un entretien personnel • Rédaction d'une ébauche de testament • Contrôle de la validité du document manuscrit original • Sur demande: aide dans le cadre du dépôt du testament original (notaire, autorité compétente en matière de successions, administration communale, avocat, etc.) 	CHF 220 ¹ /heure
Montant minimum	CHF 350 ¹

Conseil relatif au droit de la protection de l'adulte

Les frais sont facturés sur la base du temps effectivement passé.

- | | |
|--|-----------------------------|
| • Préparation de l'entretien avec le client (étude des documents et analyse) | CHF 220 ¹ /heure |
| • Conseil dans le cadre d'un entretien personnel | |
| • Rédaction d'une ébauche de mandat pour cause d'inaptitude | |
| • Contrôle de la validité du document manuscrit original | |

Montant minimum	CHF 350 ¹
-----------------	----------------------

Les éventuels frais de tiers (par ex. pour le dépôt du mandat et l'enregistrement du lieu de conservation) ne sont pas inclus dans le montant indiqué et sont facturés en sus.

Contrôle de règlement de succession

Les frais sont facturés sur la base du temps effectivement passé.

Contrôle du règlement de succession	CHF 220 ¹ /heure
-------------------------------------	-----------------------------

Montant minimum	CHF 220 ¹
-----------------	----------------------

Cette prestation inclut un entretien personnel avec le client en vue d'une analyse de sa situation ainsi que le contrôle du fond et de la forme du testament, contrat de mariage ou pacte successoral actuel. Si l'établissement d'un nouveau document est nécessaire, des honoraires sont facturés en sus.

¹ + TVA

Conditions valables au moment de l'impression. Sous réserve de modifications.